

**DECLARATION DE L'AMBASSADEUR LATIFA BENZAZZA, CHEF DE  
LA DELEGATION ALGERIENNE LORS DE LA PLENIERE  
D'OUVERTURE DE LA VINGTIEME SESSION DE LA CONFERENCE  
DES PARTIES A LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**Lima, 1<sup>er</sup> décembre 2014**

**Monsieur le Président,**

L'Algérie voudrait se joindre aux autres délégations pour vous féliciter pour votre élection à la Présidence de la Vingtième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et aussi pour vous remercier de l'hospitalité et l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé dans cette jolie ville de Lima, ainsi que pour les excellentes conditions de travail que vous avez mises à la disposition des Parties.

Nous saluons par la même occasion la Présidence polonaise de la Conférence pour les efforts louables et constructifs qu'elle a déployés pour l'avancement du processus vers la réalisation des objectifs escomptés.

Nos remerciements s'adressent également au Secrétariat pour ses efforts et les moyens engagés afin d'assurer le succès de nos travaux.

**Monsieur le Président,**

L'Algérie souscrit pleinement aux déclarations prononcées par le représentant de la Bolivie au nom du G77 et la Chine, de la République du Soudan au nom du Groupe africain, par le représentant de l'Arabie Saoudite au nom du Groupe arabe, ainsi que par celui du Nicaragua au nom du LMDC.

**Monsieur le Président,**

Le processus dans lequel les Parties se sont engagées depuis quelques années est arrivé à une phase cruciale, eu égard aux défis innombrables que nous devons relever, car à la contrainte de développement et de la lutte contre la pauvreté, s'est ajouté un non moins urgent défi qui est la protection de l'environnement.

Aujourd'hui encore, nous venons d'être interpellés par les résultats des travaux du GIEC, qui est arrivé à produire son cinquième Rapport d'évaluation sur l'évolution du climat. Les conclusions dont il fait mention ne laissent aucun doute sur la nécessité d'action pour la stabilisation de la température terrestre et ce, afin de ne pas compromettre l'avenir des générations futures.

**Monsieur le Président,**

L'Algérie, à l'instar des délégations qui l'ont précédées, voudrait partager un certain nombre de point de vue par rapport à l'agenda de notre Conférence.

Pour ce qui concerne la Plateforme de Durban, nous demeurons fortement préoccupés quant au contenu des documents produits par les coprésidents du Groupe de travail spécial. Du point de vue de ma délégation, ces documents sont loin d'être un reflet exact du mandat que nous avons accordé à ce Groupe de travail, à l'issue de la Conférence de Durban, tenue il y a trois années. Nous avons l'impression que l'on est en train de se diriger vers un régime basé sur le tout-atténuation, alors que d'importantes interrogations subsistent par rapport aux autres volets, à savoir, l'adaptation, le financement, le transfert de technologie, le renforcement des capacités et la transparence, laquelle concerne aussi bien les actions entreprises que le soutien technique et financier accordé par les pays développés au pays en développement.

Un traitement équilibré des éléments du mandat de la décision 1/CP.17 est nécessaire pour que le régime juridique sur le climat que nous comptons établir en 2015 soit juste, équitable et acceptable par l'ensemble des Parties à la Convention.

L'Algérie voudrait, à ce titre, rappeler l'importance des dispositions de la Convention-cadre, de ses principes et de sa structure. De notre point de vue, cet Instrument doit rester le cadre qui gère la coopération internationale en matière des changements climatiques et donc, le garant de la justice et l'équité auxquelles nous tenons. C'est pourquoi, toute tentative d'interprétation, de réécriture, de remise ou de renégociation de la Convention, ne saurait être acceptable.

Pour ce qui concerne l'ambition pré-2020, nous ne cesserons de rappeler qu'il incombe aux Parties au Protocole de Kyoto d'honorer les engagements auxquels ils ont souscrits dans le cadre de l'Amendement de Doha. Mon pays est fortement préoccupé par le report indéfini de la mise en œuvre de la seconde période d'engagement, du fait que nous peinons à atteindre le nombre de ratification nécessaire pour son entrée en vigueur.

**Monsieur le Président,**

La question du financement dédié aux actions de lutte et d'adaptation aux effets adverses des changements climatiques est un élément central du processus. A cet effet, nous accueillons favorablement les annonces faites par certains donateurs lors de la Conférence de haut niveau de Berlin, visant à doter le Fonds vert pour le climat de plus de ressources. Bien qu'encourageantes, ces annonces restent nettement en-deçà du niveau requis pour que le Fonds en question s'acquitte convenablement de son mandat. Nous rappelons à cet égard, les engagements consentis lors de la Conférence de Cancun de doter le Fonds vert pour le climat de ressources à hauteur de 100 milliards de dollars par an, d'ici 2020.

Compte tenu de ces éléments, l'Algérie s'attend à ce que la présente Conférence débouche sur un résultat concret et satisfaisant, qui prend dûment en charge cet aspect. Il s'agit de manière essentielle, de trouver des solutions par rapport à la manière d'accroître le niveau de financement, ainsi que le renforcement des

autres mécanismes financiers sous l'égide de la Convention-cadre, comme le Fonds d'adaptation.

**Monsieur le Président,**

L'Algérie s'attend également à des résultats probants pour ce qui est d'un certain nombre d'éléments d'une importance capitale, à savoir, les pertes et préjudices, avec la finalisation de la mise place du Mécanisme international de Varsovie. Il en est de même pour ce qui est des aspects techniques de l'adaptation aux changements climatiques tels que les NAPs et le Comité d'adaptation, le transfert de technologie, notamment la manière dont on devrait résoudre la question problématique des barrières entravant la mise à niveau technologique des pays en développement pour lutter contre ledit phénomène et s'adapter à ses effets adverses et le renforcement des capacités.

Pour ce qui est du mécanisme d'examen 2013-2015, devant être renseigné par le cinquième Rapport d'évaluation du GIEC, nous soutenons l'idée selon laquelle qu'il est nécessaire, en plus des actions à entreprendre en vue de stabiliser le climat, de combler les déficits d'action antérieurs, qui concernent aussi bien le volet atténuation que ceux de l'adaptation et du pourvoi par les Parties développées des moyens de mise en œuvre.

**Monsieur le Président,**

Je tiens, enfin, à vous assurer de l'appui total de ma délégation pour le plein succès de nos travaux.

Je vous remercie de votre attention.